

ainsi de \$500 à \$700 pour chacun, on a adjugé l'entreprise de démolition de l'ancien bureau de poste. Celui à qui fut adjugée l'entreprise a reçu \$2,240 de l'Etat, en plus des matériaux. Ce n'est pas encore tout. L'Etat avait conclu un contrat de vente avec le propriétaire du premier terrain. Ce contrat avait été fait par-devant le notaire R.-R. Bachand, qui ne demanda que \$73 au ministère pour signer le document. J'ajoute que son nom apparaît sur le premier chèque de \$3,650 fait par l'Etat en paiement de ce terrain, qui semble toujours appartenir à M. H. Forand.

Nous ne sommes pas encore au bout de l'affaire. Le bureau de poste construit, on y a mis un appareil de chauffage au coût de \$800. Le ministère acheta cet appareil de la Fess Oil Burners Limited, par l'entremise de son agent accrédité à Granby, M. P.-E. Boivin, ancien député de Shefford. Mais, comme les députés ne peuvent faire d'affaires avec l'Etat, la vente s'est faite au nom du comptable de M. Boivin, qui agissait à titre d'agent ordinaire pour la circonstance.

En terminant, monsieur le président, puis-je faire observer qu'il est heureux que nous n'ayons pas dans le comté de Shefford des chutes d'eau de l'importance de celles de Beauharnois. Nous aurions eu, c'est évident, une répétition du scandale de la Beauharnois, si nos amis libéraux de Waterloo et de Granby avaient eu un champ plus vaste à exploiter que la simple construction d'un bureau de poste.

Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, je tiens à déclarer que le fonctionnaire du ministère des Travaux publics qui a proposé au gouvernement l'achat de ces terrains à pareil prix, ainsi que le choix du soi-disant expert qui a surveillé les travaux, ne devrait pas rester plus longtemps au service de l'Etat. A la suite des faits que j'ai exposés, je demande donc au ministre d'obliger ce fonctionnaire, quel qu'il soit, à donner sa démission.

M. HOWARD: L'honorable député aurait-il l'obligeance de répéter les remarques qu'il a faites à mon adresse tout à l'heure?

M. TETREAULT: L'honorable député n'était pas à son siège, je le regrette; mais il pourra se renseigner demain dans le compte rendu du hansard.

M. HOWARD: Mais il peut se faire que le crédit soit adopté, si nous attendons jusqu'à demain.

M. POWER: Maintenant, monsieur le président, allez-vous rendre votre décision?

M. le PRESIDENT (M. Gagnon): Dans l'examen des crédits, je crois que la plupart des honorables membres s'écartent parfois du [M. Tétreault.]

règlement. L'honorable préopinant aurait pu attendre pour soulever la question que nous fussions arrivés à l'examen du crédit n° 130 que nous mettrons en délibération dans un instant; cependant, vu qu'il avait commencé, j'ai cru qu'il valait mieux lui laisser continuer ses explications.

L'hon. H. A. STEWART: C'est la première fois que j'entends parler de cette affaire et l'honorable député me met en demeure de prendre certaines mesures à mon titre de ministre des Travaux publics. Tout ce que je puis promettre pour l'instant, c'est que je relirai le dossier en m'efforçant de découvrir si des irrégularités ont été commises; je verrai de plus à m'assurer qui doit être tenu responsable de la situation que l'honorable député a exposée.

Sir EUGENE Fiset: Il y a donc lieu de conclure que c'est la première fois que le ministre entend parler de cette affaire.

L'hon. H. A. STEWART: Non.

M. TETREAULT: Puis-je rappeler à l'honorable député que c'est moi qui représente le comté de Shefford et non pas le ministre des Travaux publics.

Sir EUGENE Fiset: En toute justice pour le département incriminé, m'est avis que le ministre aurait dû avertir d'avance que cette question viendrait sur le tapis; il aurait été ainsi en mesure de faire connaître au comité l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire la version des fonctionnaires du département.

M. POULIOT: Pour moi, l'honorable député s'est conduit de la façon la plus injuste à l'égard du ministre des Travaux publics et je proteste en son nom.

L'hon. M. ELLIOTT: Avant l'adoption du crédit, je désire appeler l'attention du ministre sur l'injustice d'inscrire au budget des sommes globales comme celle de \$400,000 actuellement à l'étude.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. Gagnon): Cette objection a été soulevée.

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne vous demande pas si l'objection a été soulevée ou non. Et si tantôt, monsieur le président, vous aviez montré la même diligence à remarquer les objections, vous seriez intervenu à temps. Je tiens à le faire savoir au ministre, par le fait même qu'il a déboursé \$407,000 sous cette rubrique, voilà qui constitue la meilleure raison que nous puissions faire valoir à l'appui de notre thèse, à savoir que l'on ne devrait jamais inclure dans les crédits de fortes sommes de cette façon-là. Il y a deux ou trois ans passés, c'est-à-dire à l'époque où l'échiquier fédéral avait les fonds voulus pour faire exécuter des